



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

PROJET DU CELP : CONTRIBUTION DE NOTRE ASSOCIATION

LYON, le 28 janvier 2025

A l'attention de :

- monsieur Bruno BERNARD, président de la Métropole
- Monsieur Grégory DOUCET, maire de Lyon

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,

Notre attention a été attirée par un article de presse relatif au projet de requalification du Centre d'Echange de Lyon-Perrache (CELP), article paru dans Le Progrès du 25 janvier dernier.

Le fait qu'on ait pu construire dans les années 70 un bâtiment aussi colossal, en plein centre, faisant fi de tout son environnement architectural (la gare de Perrache, la perspective depuis la place Carnot mais aussi les immeubles du cours de Verdun), témoigne de l'utopie collective d'une époque où l'avenir semblait s'ouvrir radieusement au développement illimité de la voiture, véritable instrument de l'idéologie de la liberté individuelle.

L'automobile a échoué par une congestion permanente de la circulation dans toutes les grandes villes du monde, en tant que mode hégémonique de déplacement en raison de la place considérable qu'elle consomme pour circuler et encore plus pour stationner.

Et donc, nous sommes heureusement revenus à une répartition plus équilibrée des modes de déplacement, et ce dans l'intérêt des habitants et usagers de la ville. Vos collectivités s'y emploient.

Concernant le projet du CELP, nous lisons qu'il est prévu de réaliser « une fenêtre à travers le bâtiment, la construction de deux pavillons de part et d'autre du portique central et un jardin panoramique sur le toit-terrasse ».

Nous sommes **d'accord** avec le premier objectif qui redonnera un peu de visibilité à travers ce colosse.

En revanche, nous sommes **en désaccord** avec les deux objectifs suivants qui vont encore augmenter son écrasant volume, alors qu'il faudrait le réduire ! Au moins partiellement et par étapes, si ce n'est pas possible en une seule fois, ce que nous pouvons comprendre.

Nous lisons ensuite que la maîtrise d'oeuvre sera assurée par l'architecte Dietmar FEICHTINGER. C'est un cabinet prestigieux qui a notamment réalisé la passerelle du Mont Saint-Michel, haut lieu du tourisme français. Il est également bien connu à Lyon pour la réalisation de la belle passerelle de la Paix sur le Rhône, mise en service en 2014.

Toutefois, nous voulons vraiment attirer votre attention sur le fait que, pour cette passerelle, ce cabinet a fait une erreur sur le choix des sols piétonniers. En effet, avant les travaux, des planches d'essai avaient été réalisées, à juste titre, pour ajuster le projet. Il s'agissait de sols en lames de bois, faiblement espacés et munies d'une bande anti-glissement ad hoc (→ voir photo du haut page 3). Avec notre expérience, nous avons fait les plus expresses réserves sur ce choix en indiquant que ce matériau était inadapté car trop glissant par temps de pluie et se détériorant rapidement à l'extérieur. Nous avons préconisé un autre matériau, les exemples ne manquant pas, par exemple la grande passerelle du Millénium sur la Tamise à Londres. Ce cabinet nous avait répondu que nos informations étaient caduques et que les nouveaux traitements du bois étaient parfaitement adaptés pour supprimer ces défauts. C'est donc ce qui fut réalisé.

Or, en 2019, soit seulement 5 ans après la mise en service, les détériorations apparues depuis un certain temps avaient atteint un tel niveau que la passerelle a dû être fermée à toute circulation des piétons et cyclistes !! Comme en témoignent d'ailleurs les panneaux alors posés (→ voir photo du bas page 3).

Notre Association n'hésite donc pas à dire que ce cabinet avait fait preuve d'incompétence sur ce sujet.

Nous pensons donc qu'il serait très hasardeux, en prétextant une nouvelle fois une amélioration merveilleuse et radicale dans le traitement du bois, de repartir sur des sols en bois. Il serait bien que le marché passé avec ce cabinet précise, sans ambiguïté aucune, que le bois ne sera pas accepté pour les sols, quel que soit son traitement.

Nous voulons vraiment croire que vous refuserez, malgré diverses pressions dont celle des ABF, de renouveler la désastreuse expérience de la passerelle de la Paix.
Car c'est un fait : le bois plait beaucoup, à toutes sortes de personnes, par son origine naturelle (bien que fortement transformée par les traitements) et par son esthétique.
Néanmoins, de notre point de vue, **l'esthétique ne doit jamais compromettre la fonctionnalité.**

Si vous faites malgré tout ce choix, nous craignons que les citoyens soient extrêmement déçus, ainsi que les contribuables qui auront, une fois de plus, à payer de facto les réparations nécessaires.

Je vous adresse, Monsieur le Président métropolitain, Monsieur le Maire de Lyon, mes très réelles et sincères salutations.

Pierre RAUZADA
Président

Copie pour information :

- Mme Béatrice VESSILLER, vice-présidente métropolitaine
- M. Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon
- Le Progrès, La Tribune de Lyon

Planches d'essai – Juin 2012



Passerelle fermée – Février 2019

